

L'IMPÔT SUR LE REVENU

ON PROPOSE DE MODIFIER LA LOI EN VUE D'ASSURER LA SURVIE
DES ARTISTES-CRÉATEURS

M. Robert Gourd (Argenteuil-Papineau) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à porter à \$20,000 l'exemption de base des artistes-créateurs (artisans, auteurs, compositeurs, chorégraphes, cinéastes, photographes, écrivains ou tout autre créateur d'œuvres originales dont le caractère culturel ou artistique est reconnu), dans le but d'atténuer les difficultés financières qui menacent leur survie et celle de la culture canadienne à laquelle ils participent.

—Madame le Président, c'est avec plaisir que je dois aussi remercier mon collègue d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) qui a bien voulu seconder cette motion. Il est reconnu dans son milieu et dans sa circonscription comme étant un ami des arts, et c'est avec plaisir qu'il a bien voulu seconder cette motion.

Lorsque j'ai proposé cette motion le 15 octobre 1981, certains de mes collègues, principalement ceux de l'opposition me disaient: Tu n'as pas raison, car on va créer une classe particulière. Grâce à ta motion, on va faire des artisans, des auteurs, des compositeurs et des artistes, une classe privilégiée. A mon avis, dans la société canadienne, on a créé plusieurs sociétés privilégiées. Tous les membres du Barreau représentent une société privilégiée; tous les membres du Collège des médecins représentent une société privilégiée; tous les architectes représentent une société privilégiée; tous les ingénieurs représentent une société privilégiée; tous les agriculteurs représentent une société privilégiée. Alors je ne vois pas pourquoi, à un moment où nous nous apprêtons à revoir un document, le rapport Applebaum-Hébert, dans un secteur aussi important que la politique culturelle canadienne, on puisse réexaminer la politique, mais oublier les artisans eux-mêmes.

Madame le Président, en proposant ma motion, j'avais en tête Francine Périard, qui est une artiste de ma circonscription, mais qui va probablement, au cours de sa carrière, vendre à peu près pour \$20,000, \$25,000 ou peut-être \$50,000 de toiles. Je ne parle pas des grands noms. Je ne parle pas des grands romanciers canadiens. Je parle des Jacques Lamarche, l'auteur, citoyen de La Petite-Nation qui gagne à peine sa vie. Mais, à mon avis, c'est cela la culture canadienne.

Et tout cela, pourquoi? Pourquoi dois-je aujourd'hui demander un geste concret? C'est simple, c'est parce que depuis 60 ans le gouvernement étudie la possibilité d'amender la loi sur le droit d'auteur, cette même loi qui, autrefois, tombait sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture. Je n'ai jamais su pourquoi! Mais aujourd'hui, on est en train de la réviser, et les deux ministres en cause, le ministre des Communications (M. Fox) et le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Ouellet), m'ont assuré une révision qui enfin devrait être déposée prochainement.

Monsieur le Président, j'avais l'occasion, devant la Commission Applebaum-Hébert, de dire que nos créateurs sont lésés dans leurs droits. On a un système qui donne des subventions, l'État mécène, et automatiquement, lorsque l'État est mécène, on fait une forme de prostitution, et nos artistes et nos auteurs doivent s'humilier pour aller quémander des subventions. Alors grâce à ma motion, plutôt que de faire des quémandeurs de nos artistes, de nos auteurs, de nos photographes et enfin de tous nos artisans de la culture canadienne, nous en ferions des citoyens fiers de vivre et heureux de créer. Combien de jeunes sont privés de ne pouvoir se débattre dans ce monde culturel parce qu'ils doivent se subventionner d'une autre façon, c'est-

Artistes-créateurs—Impôt

à-dire se lancer sur le marché du travail et abandonner leur idéal, c'est-à-dire celui de créer?

Cela m'amène donc, monsieur le Président, à parler bien entendu toujours du même domaine, de la communication. J'étais heureux d'assister hier à la conférence de presse du ministre des Communications. Il présentait un document intitulé: «Vers une nouvelle politique nationale de radiotélédiffusion». Enfin puisque nous avons le rapport Applebaum-Hébert, nous nous dirigeons probablement vers une nouvelle politique de la culture.

Je me demande si aujourd'hui le gouvernement, puisqu'il annonce que nous allons vers une nouvelle politique nationale de radiotélédiffusion, a décidé d'établir deux classes de citoyens, c'est-à-dire les citoyens vivant en milieu à forte concentration urbaine, et les citoyens vivant dans le reste du Canada dans des régions un peu plus éloignées des centres urbains. Je me demande si le gouvernement dans le cadre de cette nouvelle politique qu'il annonce est disposé à se servir d'un programme déjà existant, savoir le programme d'aide aux télécommunications dans le Nord, un programme qui existe en relation avec les sociétés CN et Bell Canada, un programme qui permet la pénétration téléphonique dans les endroits éloignés. Alors si le gouvernement a ce programme, je propose qu'il l'étende à tous les milieux ruraux. Quand je pense que dans ma propre circonscription, à peine à 50 kilomètres de la capitale nationale, les villes de Papineauville et de Saint-André ne peuvent pas recevoir ce que les citoyens urbains reçoivent maintenant, c'est-à-dire la télévision à péage ou même le câble pour capter toutes leurs émissions favorites! Il est incompréhensible que nous voyions ce phénomène dans un pays où tous les citoyens sont censés avoir exactement les mêmes avantages. Comment se fait-il que les citoyens de certains villages comme Thurso, tout près d'ici, comme Sylvan Lake en Alberta, comme Wartime en Saskatchewan, comme Cocksiscoe à Terre-Neuve, ne peuvent pas jouir des mêmes services? Ces citoyens ne sont-ils pas des citoyens à part entière? Ne paient-ils pas tous les mêmes impôts?

Monsieur le Président, si ces gens paient les mêmes impôts, à mon avis, le gouvernement devrait envisager de pouvoir leur donner les mêmes services, donc de conclure un accord par son programme déjà existant, mais de l'étendre non seulement à la communication téléphonique, mais bien à la télécommunication et aussi à l'audio-visuel. C'est l'établissement de ces genres de programmes que le gouvernement devrait envisager immédiatement, puisque c'est l'année de la communication internationale, et j'espère que dans la réponse qu'il me donnera, le secrétaire parlementaire pourra très bien me dire si oui ou non le gouvernement a l'intention d'aller dans cette direction.

Monsieur le Président, je reviens aux auteurs-créateurs. Ce sont eux qui sont à la base même de notre politique culturelle canadienne, mais que fait-on pour eux depuis la Commission Massey-Lévesque? Nous avons effectué des études. Nous possédons maintenant le rapport Applebaum-Hébert qui traite malheureusement très peu et trop peu encore du droit d'auteur.

Monsieur le Président, réellement c'est avec énormément de difficulté que je me vois en train de supplier le gouvernement de bien vouloir non plus subventionner, mais bien encourager les artistes de ce pays. Le Canada est un pays jeune et il a un